



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MOUVEMENT 2019 – Phase départementale -

DEMANDE DE PRIORITE MEDICALE AU TITRE DU HANDICAP -



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Division des
Personnels
Enseignants du 1^{er}
degré

Bureau des actes
collectifs- DPE 2

Référence
Priorité médicale 2019
Dossier suivi par
Mireille SPINOSA
Téléphone
04 91 99 67 52

ce.dpe13-mouvement
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Ouverture Public :
8h30-17h00

NOM

PRENOM

Date de naissance :

Domicile.....

N° portable

Mail professionnel uniquement@ac-aix-marseille.fr
(à créer si besoin)

Situation de famille :

Nombre et âge des enfants à charge.....

Position :

- Activité
- Congé parental depuis le Jusqu'au
- CLM - CLD depuis le Jusqu'au

Etablissement d'exercice 2018 - 2019

Circonscription de :

- Bénéficiaire de la RQTH (*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé*)
· depuis lejusqu'au
- Notification de la M.D.P.H (à joindre au dossier)

Personne concernée par le handicap :

- Agent
- Conjoint
- Enfant

Ma demande de bonification de points concerne les vœux suivants :

Nature du poste :

- Maternelle Élémentaire Spécialisé
- Adjoint Direction

Localisation géographique de mes vœux :

Communes (ou ARRTD pour Marseille)

- 1
 - 2
 - 3.....
 - 4
 - 5.....
 - 7.....
 - 8.....
 - 9.....
 - 10.....
- Autres :



Dans le cadre du mouvement 2019, je demande à bénéficier d'une bonification de points au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier la totalité des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- Courrier détaillé au médecin de prévention
- Liste des communes pour lesquelles je demande une bonification
- R.Q.T.H (notification MDPH)
- Carte d'invalidité
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être adressées par voie postale et **sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

RECTORAT d'Aix-Marseille
à l'attention du Dr FABBRICELLI - Médecin de prévention -
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE

Date limite de réception des dossiers : le mardi 12 mars 2019

NB : Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

A..... Le

Signature de l'agent :